

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 2 mars 2007

CG 07/1^{ère}/HC-01

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA SECURITE ROUTIERE
Désignation de Conseillers Généraux**

Par délibération du 1er avril 2004, les conseillers généraux suivants ont été désignés pour représenter l'Assemblée départementale à la commission départementale de la Sécurité routière :

Titulaires :
MM. Larroque
Bénech
Hébral

Suppléants :
MM. Brunet
Dagen
Viguié

Le mandat des membres de cette commission arrivant à expiration, il appartient à notre Assemblée de désigner quatre Conseillers Généraux (deux titulaires et deux suppléants) amenés à siéger au sein de cette commission, conformément aux dispositions des articles R 411-10 et R 411-11 du code de la route modifiés par le décret du 7 juin 2006.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Désigne, conformément aux dispositions des articles R 411-10 et R 411-11 du code de la route modifiés par le décret du 7 juin 2006, les Conseillers généraux suivants pour représenter l'Assemblée départementale à la commission départementale de la Sécurité routière :

Titulaires :

MM. Bénech
Larroque

Suppléants :

MM. Viguié
Dagen

Adopté à l'unanimité.

Le Président,